



Démission de M. Glatigny

Nous vous informons que la démission de Michel Glatigny pour l'ensemble de ses mandats a été acceptée par le Préfet en date du 17 novembre.

L'arrêté préfectoral est affiché en Mairie et sur le site de la mairie.

A ce jour, la démission annoncée de Martine Glatigny n'est pas effective.

Pour autant, l'effectif du conseil municipal étant désormais incomplet, une élection complémentaire doit avoir lieu.

Les dates ont d'ores et déjà été fixées par la Préfecture :

- 1^{er} tour : 18 janvier 2015
- 2^{ème} tour : 25 janvier 2015

Le dépôt des candidatures devra se faire entre le 15 et le 19 décembre 2014.

A ce jour, de fait, un siège est vacant.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de situation quant à la démission de Mme Glatigny entraînant alors un deuxième siège à pourvoir.

A l'issue de ces élections, le nouveau maire devra être élu dans les quinze jours suivants.

Dans l'intervalle, c'est le 1^{ier} adjoint, Corinne Cabanié, qui assure les fonctions afférentes.

L'équipe municipale se tient à votre disposition pour toute précision nécessaire. Merci de vous inscrire soit par mail à mairie@goyrans.fr ou par téléphone au 05 61 76 35 64